



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-131

PUBLIÉ LE 3 MARS 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-03-03-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 11) rectificatif (3 pages)	Page 3
75-2026-03-02-00014 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 16) (4 pages)	Page 7
75-2026-03-03-00002 - Arrêté portant délégation générale de signature (CBR) rectificatif (3 pages)	Page 12

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-03-03-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE
11) rectificatif

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE
DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 11 E
6 rue de Paganini
75020 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable public, Mme. Marie-Hélène CENDERENT, Inspectrice Divisionnaire Hors Classe des Finances publiques, responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 11 E,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Louis DA SILVA, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 11 E, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 100 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
KACHIAN Laurent	inspecteur	50 000 €	50 000 €
LALIEU Aurélie	inspecteur	50 000 €	50 000 €
JOURDAN Erika	inspecteur	50 000 €	50 000 €
ZHAO-MARTY Lingyun	inspecteur	50 000 €	50 000 €
BARTHELEMY Hervé	contrôleur	30 000 €	30 000 €
BILLY Agnès	contrôleur	30 000 €	30 000 €
BOUAZZAOUI Rhislaine	contrôleur	30 000 €	30 000 €
BOZONNET Jérôme	contrôleur	30 000 €	30 000 €
DANTON-VENUS Liliane	contrôleur	30 000 €	30 000 €
DESROZIER Gilles	contrôleur	30 000 €	30 000 €
EL AHMADI Abdelmajid	contrôleur	30 000 €	30 000 €
EL'ADARI Catherine	contrôleur	30 000 €	30 000 €
FANTON Jean-Marc	contrôleur	30 000 €	30 000 €
GIRARD Patricia	contrôleur	30 000 €	30 000 €
GOVIGNON Anne	contrôleur	30 000 €	30 000 €
KWOON Alexandre	contrôleur	30 000 €	30 000 €
LASTERIE Emmanuel	contrôleur	30 000 €	30 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LEBLANC Valérie	contrôleur	30 000 €	30 000 €
LECULIE Christelle	contrôleur	30 000 €	30 000 €
LEREMON Justine	contrôleur	30 000 €	30 000 €
MARQUES Stephen	contrôleur	30 000 €	30 000 €
MASALA Christine	contrôleur	30 000 €	30 000 €
MAZAUD Céline	contrôleur	30 000 €	30 000 €
MOSCOSO Ingrid	contrôleur	30 000 €	30 000 €
PRIETO François	contrôleur	30 000 €	30 000 €
PUCINO Clémence	contrôleur	30 000 €	30 000 €
ROUX Jean-Luc	contrôleur	30 000 €	30 000 €
THOMAS Christophe	contrôleur	30 000 €	30 000 €
WIECZOREK Véronique	contrôleur	30 000 €	30 000 €
YEW NGAN LUN Corinne	contrôleur	30 000 €	30 000 €
DERNONCORT Elodie	agent	5 000 €	5 000 €
WOUCTERS Nathalie	agent	5 000 €	5 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

Il annule et remplace celui publié au recueil des actes administratifs spécial n°75-2026-127 du 02/03/2026 et portant le numéro 75-2026-03-02-00001.

A Paris, le 03 mars 2026,

Le comptable du service des impôts des entreprises
de Paris 11ème arrondissement

Signé

Marie-Hélène CENDERENT

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-03-02-00014

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE
16)

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES PARIS 16^e
146 , AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Damien POUPLARD, Administrateur de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^e,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Philippe JACOMO, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^e, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 120 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 120 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 200 000 € par demande ;

6°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

7°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

8°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes d'administration et de gestion du service aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BUI Thao	TCHUISSEU Sandrine	MULLER Maria
NJONGOUÉ Claude		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

BUI Thao	TCHUISSEU Sandrine	MULLER Maria
NJONGOUÉ Claude		

2°) dans la limite de 30 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

De VINCENZI Nadine	LAW YUN KAI Elodie	AMALLOU Malika
ROYET Anne	CHERCHNEVA Galina	DO Maurice
BRUNET Marie-Laure	GUESSOUS Fatma	MALOU Ouiza
ROGER Isabelle	KILIC Safak	KAYEMBE-TSHOVO Xxx
LEPAGE Jean-Luc	JUSTINE Mariem	BAMBOCHE Lionel
MINEAUD Anne	NGUYEN Hoang-Trong	GUIGNARD Véra
PALMADE Guillaume	ROUSSEAU Fabrice	
MOUHOUB Ahcène	HSAKOU Younès	
CARIGNON Laurent	IBERSIENE Fatima	

De VINCENZI Nadine	LAW YUN KAI Elodie	AMALLOU Malika
SENCIER Julien	MANTEAU Erwan	

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

SERDA Jean-François	HENQUEL Florence	FLOURIOT Anne
RATSIMBA Sylvia	VACHÉ Olivia	KANOUTÉ Dieynaba
COMBET Yveline	CAMPO Mathias	ZIAVOUDINE Mohammad
BLANLOT Thierry	MAUREL Pierre	
MECIONYTE Vilma	BODOT Loïc	
EGEA Lydie	LEQUEUX Tiffany	

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
TCHUISSEU Sandrine	Inspectrice des finances publiques	50 000€
MULLER Maria	Inspectrice des finances publiques	50 000€
BUI Thao	Inspectrice des finances publiques	50 000€
NJONGOUE Claude	Inspecteur des finances publiques	50 000€
LEPAGE Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	30 000€
KILIK Safak	Contrôleur des finances publiques	30 000€
AMALLOU Malika	Contrôleuse des finances publiques	30 000€
MINEAUD Anne	Contrôleuse des finances publiques	30 000€
IBERSIENE Fatima	Contrôleuse des finances publiques	30 000€
GUIGNARD Véra	Contrôleuse des finances publiques	30 000€

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
MAUREL Pierre	Agent des finances publiques	5 000€
CAMPO Mathias	Agent des finances publiques	5 000€
FLOURIOT Anne	Agent des finances publiques	5 000€
ZIAVOUDINE Mohammad	Agent contractuel	5 000€

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 02/03/2026

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 16^e,

Signé

Damien POUPLARD

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-03-03-00002

Arrêté portant délégation générale de signature
(CBR) rectificatif

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

**L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional
des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris par intérim,**

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable, notamment son article 88-II ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1er décembre 2021 portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la direction générale des finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 modifié pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en région Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 portant soumission de groupements d'intérêt public au contrôle économique et financier de l'État et désignation des autorités de contrôle ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2025 nommant auprès du Directeur régional des finances publiques d'Île de-France Frédéric de VAUGIRAUD, administrateur de l'État du deuxième grade, afin de l'assister dans les fonctions de contrôleur budgétaire ;

Vu le décret du 20 février 2026 du Président de la République portant fin de fonctions à la direction des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris de M. Hugues BIEDCHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade ;

Vu l'arrêté BOFIP-RHO-26-0866 du 23 février 2026 de la directrice générale des finances publiques chargeant Frank MORDACQ, administrateur de l'État du troisième grade, de l'intérim de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris à compter du 23 février 2026 ;

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

M. Frédéric de VAUGIRAUD, administrateur de l'État du deuxième grade, expert de haut niveau (groupe II) pour signer tous les actes relatifs :

- au contrôle budgétaire des services déconcentrés de l'État relevant des ordonnateurs dont la résidence administrative est située en région Île-de-France ;
- au contrôle budgétaire des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 octobre 2020 susvisé ;
- à la tutelle financière des établissements publics de l'État cités par l'arrêté du 5 juillet 2017 susvisé ;
- au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public (GIP) cités par l'arrêté du 15 juillet 2021 susvisé ;
- au contrôle budgétaire des crédits mis à la disposition du préfet de police de Paris.

Article 2 :

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences citées à l'article 1 est donnée, en cas d'empêchement de M. Frédéric de VAUGIRAUD, à Mme Bernadette NOGUE, administratrice des finances publiques adjointe, en sa qualité d'adjointe du contrôleur budgétaire régional.

Article 3 :

Délégation de signature des actes nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences relatives au contrôle budgétaire de la préfecture de police est donnée, en cas d'empêchement de M. Frédéric de VAUGIRAUD, à Mme Catherine PLANES-RAISENAUER, attachée principale d'administration, en sa qualité d'adjointe au contrôleur budgétaire près le préfet de police.

Article 4 :

Délégation de signature des actes relatifs à l'exercice de la tutelle financière des organismes citée à l'article 1 est donnée à :

- M. Bertrand LECHAT, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, à compter du 15 mars 2026,
- Mme Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Mme Laetitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- M. Frédéric AGNES, M. Kévin LEPETIT, Mme Laetitia JAQUET, M. Damien VINATIER et de Mme Suzel NEVEUX, inspecteurs des finances publiques.

Article 5 :

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget des ordonnateurs de l'État, hors préfet de police, et des organismes, cités à l'article 1, est donnée à :

- M. Bertrand LECHAT, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, à compter du 15 mars 2026,

- Mme Ingrid KLEIN, attachée d'administration de l'État hors classe,
- Mme Laetitia BELAN, agente contractuelle de niveau A,
- M. Frédéric AGNES, M. Kévin LEPETIT, Mme Laetitia JAQUET et M. Damien VINATIER et de Mme Suzel NEVEUX, inspecteurs des finances publiques ;
- et à Mme Mina EL ACHAK, contrôlease des finances publiques.

Article 6 :

Délégation de signature des visas et avis sur les actes de gestion relatifs au budget de la préfecture de police est donnée à :

- Mme Mélanie RONCE, secrétaire administrative de classe supérieure,
- Mme Valérie GAILLARD, secrétaire administrative de classe supérieure,
- M. Franck RICHARD, secrétaire administratif de classe supérieure,
- M. Jérôme CANTE, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Elle annule et remplace la délégation de signature en date du 25 février 2026 et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris (n° 75-2026-02-25-00035).

A Paris, le 3 mars 2026,

Le directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris par intérim

signé

M. Frank MORDACQ